

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

L'an deux mil seize, le dix mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 4 mars 2016

**Présents** : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, PICORON Laurence, DAUBORD Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, CHAUDREL Maurice, GUILLON Richard et PINEAU Dominique

**Pouvoir** : Monsieur LAGACHE Éric à Monsieur BRISSON Jean-Pierre

**Absent** : Monsieur TRICHET Charles

**Secrétaire de séance** : Madame AIME Anne

-----  
*Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2016.*

*Monsieur GUILLON relève cependant qu'il convient de modifier la question diverses comme suit : « Des travaux réalisés sur la voie communale rue de la Pelgauderie il y a plus de 10 ans ont pour conséquence d'empêcher l'évacuation des eaux pluviales **de** la cour d'un particulier domicilié 5 rue de la Pelgauderie... »*

### **OBJET 168 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 763 225,73 €

Recettes : 863 748,39 €

Soit un excédent 2015 de : 100 522,66 €

Excédent 2014 reporté : 80 386,26 €

Résultat cumulé : 180 908,92 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 304 804,83 €

Recettes : 418 971,55 €

Soit un excédent 2015 de : 114 166,72 €

Déficit 2014 reporté : 121 271,83 €

Résultat investissement : -7 105,11 €

Restes à réaliser dépenses : 36 700,00 €

Restes à réaliser recette : 9 926,00 €

Résultat cumulé : -33 879,11 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 214 689,38 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : 147 029,81 €**

Par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Maire.

**OBJET 169 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare par 13 voix pour et 1 abstention que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET 170 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2015 :

**Un excédent de fonctionnement de 180 908,92 €**

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2015 : 100 522,66 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 80 386,26 €
- Résultat cumulé à affecter : 180 908,92 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves RI 1068 33 879,11 €
- Report en fonctionnement RF 002 147 029,81 €

**OBJET 171 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 24 201,55 €

Recettes : 43 365,30 €

Soit un excédent 2015 de : 19 163,75 €

Excédent 2014 reporté : 55 394,45 €

Résultat cumulé : 74 558,20 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 71 268,01 €

Recettes : 76 018,61 €

Soit un excédent 2015 de : 4 750,60 €

Excédent 2014 reporté : 26 344,42 €

Résultat investissement : 31 095,02 €

Restes à réaliser dépenses : NEANT

Restes à réaliser recette : NEANT

Résultat cumulé : 31 095,02 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 23 914,35 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : 105 653,22 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Maire.

**OBJET 172 – BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET 173 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;  
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;  
Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2015 :

**Un excédent de fonctionnement de 74 558,20 €**

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2015 : 19 163,75 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 55 394,45 €
- Résultat cumulé à affecter : 74 558,20 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| ▪ Affectation en réserves RI 1068 | NEANT       |
| ▪ Report en fonctionnement RF 002 | 74 558,20 € |

**OBJET 174 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 77 295,39 €

Recettes : 76 770,06 €

Soit un déficit 2015 de : 525,33 €

Excédent 2014 reporté : 28 223,18 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 112 829,37 €

Recettes : 109 426,35 €

Soit un déficit 2015 de : 3 403,02 €

Déficit 2014 reporté : 37 934,91 €

Résultat investissement : -41 337,93 €

Restes à réaliser dépenses : NEANT

Restes à réaliser recette : NEANT

Résultat cumulé : -41 337,93 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : -3 928,35 €**  
**RESULTAT REEL DE CLOTURE : -13 640,08 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 dressé par Monsieur le Maire.

## **OBJET 175 – BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **OBJET 176 – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Monsieur le Maire expose :

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases d'imposition notamment).

Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté.

Or, certaines opérations d'investissement doivent être engagées sans attendre cette échéance.

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation. Il dispose en effet que jusqu'à l'adoption du budget, « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme ou d'engagement. »*

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement 2014 (déduction faite des chapitres 16 et 041) : 44 958,79 €

Soit : 179 835,16 € /4 = 44 958,79 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2016 pour un montant global de 3 066,44 €

**Opération 10 – matériel et mobilier**

21568 matériel et outillage d'incendie et de défense civile 1 623,44 €

**Opération 12 – travaux de bâtiments**

2031 frais d'études 1 443,00 €

**OBJET 177 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Le Langon prend à sa charge depuis plus de 20 ans 50 % des frais de transport scolaire secondaire supportés par les familles Langonnaises.

Seules 3 communes en Vendée aident ainsi les familles.

N'ayant aucun document administratif justifiant cette pratique, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le maintien de cette participation.

Vu la baisse des dotations de l'Etat,

Considérant que la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015/2016 est en cours de réalisation,

Considérant l'engagement moral pris pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015/2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir la prise en charge à hauteur de 50 % du transport scolaire secondaire facturée par l'entreprise SOVETOUR aux familles Langonnaises pour l'année scolaire 2015/2016
- Décide de surseoir la décision de renouveler de participation pour les années à venir à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**OBJET 178 – RENOUELEMENT DES POSTES D'ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, la Commune de Le Langon emploie deux agents sur les postes d'adjoint des services techniques dans le cadre du dispositif CUI-CAE ; L'un pour 20 heures hebdomadaires, l'autre pour 35 heures hebdomadaires.

Après délibération par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide :

- De fermer au 1<sup>er</sup> mai 2016 les deux postes d'adjoint technique ouverts respectivement pour 20 heures et 35 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif CUI-CAE
- D'ouvrir au 1<sup>er</sup> juin 2016 un poste d'adjoint technique pour 28 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif CUI-CAE pour une durée de 1 année
- D'autoriser Le Maire à signer la convention individuelle qui fixe les modalités d'orientations et d'accompagnement professionnel et qui prévoit les actions de formation professionnelle et la validation des acquis de l'expérience
- D'autoriser le Maire à signer le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi lié à cette convention sur la base d'un temps de travail de 28 heures hebdomadaires et d'une rémunération correspondant au S.M.I.C. en vigueur lors de la conclusion dudit contrat.

### **OBJET 179 – PROJET DE SENTIER DE RANDONNEE PEDESTRE**

La Commune du Poiré-sur-Velluire a prévu de créer en 2016, un sentier de randonnée autour du marais communal.

Or pour boucler ce circuit, ce sentier doit emprunter une partie du réseau pédestre de la commune de Le Langon.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le prolongement du sentier par le chemin rural situé entre la route du Communal et VC 202

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- ✚ La Commune de Le Langon accueillera le centre de loisirs *les p'tits loups* du 6 au 29 juillet 2016.
- ✚ Le programme de marquage au sol devrait avoir lieu en avril prochain. Le passage piéton de l'école André Turcot sera, entre autre refait.
- ✚ Ordures ménagères : La suppression de l'enlèvement mensuel du papier en porte à porte (anciennement poubelles bleues) pose problème à la population.
- ✚ L'accès au chantier éolien se fera par la route de la carrière
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 24 mars 2016
- ✚ Le vote des budgets primitifs est fixé au 12 avril 2016

La séance est levée à 22h20